

LE DAILY

JOURNAL QUOTIDIEN

XVIII^e ANNEE.

MONTREAL MARDI, 28 JUIN 1870.

NO. 190.

LA MERVEILLEUSE ET PARFAITE MACHINE A POINTS DOUBLES DE WANZER.

333 AVEC COUVERTURE EN BOIS, 330 AVEC TABLE DE FER, 324 AVEC DESSUS DE MARBRE ET BOITE. On reçoit avec chaque Machine les objets suivants: Outillage, Pileuse, Guide pour coudre, Guide à Soutcheur, etc.

WM. PIPE, NO. 82, RUE ST. JACQUES, NO. 82.

Machines à Coudre, Machines à Vendre ou à Louer. Les personnes qui donnent des Machines à Réparer, pourront en obtenir d'autres jusqu'à ce que les réparations soient terminées.

Compagnie d'Assurance "COMMERCIAL UNION," 19 et 20, CORNHILL, LONDRES. CAPITAL 2,500,000 Sterling.

FREDERICK COLE, Secrétaire. MORLAND, WATSON & Co., Agents généraux pour le Canada. BUREAU - 353 et 357, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

T. STONEHAM

Manufacture de Transparents, D'ABAT-JOUR ET DE Jalousies Rustiques.

JOHN STEWART, Badigeonneur en Blanc et en couleur, &c., 472, Rue Dorchester, MONTREAL.

J. G. SIDNEY, Bière et Porter d'Edimbourg, En Vente et Choppine de YOUNGER.

Wm. YOUNGER & Cie, J. T. Abbey & Holywood, EDMUNBURG.

J. G. SIDNEY, Bière et Porter d'Edimbourg, En Vente et Choppine de YOUNGER.

GEORGE C. JORDEN & Cie, R-pas à toutes heures.

LEWIS A. HART, M.A., B.C.L., NOTAIRE PUBLIC.

Le Régénérateur Indien Patente DE M. LOUIS LARIVE.

MADAME DILL, PHRENOLOGISTE.

AVIS. A. J. MANLEY & CIE., Mécaniciens et Forgerons.

MAGASIN DE VETEMENTS L'ENSEIGNEMENT DE ST. JOSEPH.

J. J. MILLOY, MARCHAND-TAILLEUR, DRAPIER et MERCIER.

REMEDIE DE FOWLE POUR LA GUERISON DES HEMORROIDES.

Fonds Consolidé de la Cité de Montréal.

WILLIAM LAWES, No. 37, RUE ST. JOSEPH.

FAILLITES

Acte concernant la Faillite 1869 CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE DANS L'AFFAIRE DE DE BELLE EUILLE MACDONALD, FAILLI.

Le soussigné a déposé au Greffe de cette Cour un acte de composition et déclaré exécuté par ses créanciers, et MARDI, le DIXIEME jour d'AOUT prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir la ratification.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE EUSEBE H. LESAGE, Marchand, de Saint-Jérôme, FAILLI.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité et du District de Montréal, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM P. COLE, de Montréal, faisant af faire sous le nom de COLE et FRERE FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869, DANS L'AFFAIRE DE ROBERT NOTMAN, de Montréal, FAILLI.

ANNONCES DIVERSES

TAPIS! TAPIS! TAPIS! JAMES BAYLIS, Importateur et Marchand de Tapis de Droguets, Tapis de foyer, Nattes, Rideaux, Accessoires pour rideaux, etc.

Prélats pour Corridors. Offre à ses amis et au public, pour la vente de ses marchandises, des avantages qui ne peuvent être surpassés par aucune autre maison de la puissance.

Indica Pale Ale, XXX STOUT. Elle s'appuie sur sa longue expérience dans les affaires pour assurer à ses clients les meilleures pratiques qu'il est en mesure de leur offrir.

AVIS. Toutes personnes endettées envers la succession de feu M. MICHAEL JOHN CARROLL, Marchand Epicier au coin des Rues Bleue et Leguachetière, de cette Cité, sont requises de payer immédiatement leurs comptes aux Notaires soussignés en leur bureau, au second étage, No. 15, Rue St. Lambert, et les créanciers de la dite succession sont priés d'envoyer immédiatement leurs réclamations dûment assermentées aux notaires soussignés.

AVIS. Le VENTE de FIMMEUILLE situé au coin des Rues St. François-Xavier et St. Sacrement appartenant aux héritiers Valois, est AJOURNÉE jusqu'à un nouvel avis.

AVIS. Dissolution de Société. La société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés comme "Emballleurs de Bière", sous les noms et raisons de MCINTYRE & ROWLAND, a été, à partir de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel.

AVIS. Mères! Mères! Mères! Ne manquez pas de vous procurer le SIROP CARMINATIF DE BIRKS pour la dentition des enfants, évitant toute douleur et produisant un effet rafraichissant.

AVIS. G. SCOTT & CIE., No. 637, Rue Craig, Fabricants de Patrons et Objets en Fonte.

AVIS. MOISSONNEUSE MECANIQUE. Les soussignés offrent en vente une grande quantité de leurs MOISSONNEUSES de la PUIS-SANCE dont ils ont vendus plus de 1,500 pendant la dernière saison.

AVIS. HANGARD DE BRIQUE ROUGE, Nos. 273, 275 & 277, RUE DES COMMISSAIRES. John Chamaid.

AVIS. PROCES GUIBORD, PLAIDOIRES ET JUGEMENT. BROCHURE de 212 pages à vendre chez DAWSON frères et chez tous les Libraires Français.

AVIS. GRANDS AVANTAGES! AUX IMPRIMEURS. Les Soussignés offrent en vente environ 135 FONTES DE CARACTERE DE FANTAISIE RENFERMANT HUIT OU DIX FONTES DE CALLIGRAPHIE EN EXCELLENTE CONDITION.

AVIS. 5000 MINOTS DE PATATES DU GOLFE, PREMIERE QUALITE. Legèrement endommagés au FEU du MONTREAL WAREHOUSING COMPANY.

AVIS. HANGARD DE BRIQUE ROUGE, Nos. 273, 275 & 277, RUE DES COMMISSAIRES. JOHN CHAMAID.

AVIS. LIVRES DE RECOMPENSES. Aux Commissaires et aux Maisons d'Education.

AVIS. S. COLLINS FABRICANT D'ENCRE A IMPRIMER, SPECIALITE D'Ancre de la meilleure qualité NOIR DE JAIS.

AVIS. ENCRE DE COULEURS. M. COLLINS est le fournisseur de la Maison LOUIS PERRAULT et CIE., à Montréal, et le Pays, dont l'élegance typographique est si fort remarquée, est imprimé avec l'Encre à Journaux COLLINS.

AVIS. J. H. LECLAIR, IMPRIMEUR, No. 15, RUE ST. LAMBERT, Au-dessus de MM. LABADIE.

AVIS. DR. L. J. B. LEBLANC, CHIRURGIEN DENTISTE, (Elève et successeur du Dr. Jourd'hui), No. 561, RUE CRAIG, AU COIN DE LA RUE CORÉ, MONTREAL.

AVIS. Apprentis Imprimeurs demandés. QUATRE apprentis Typographes intelligents et dociles, trouveront de l'emploi en s'adressant au bureau du Pays.

ANNONCES DIVERSES

AVIS. ALFRED FURNER. Fretul la liberté d'informer les citoyens de Montréal, qu'il a été nommé seul agent de J. K. BROWN, de Québec, pour la vente de son célèbre INDIA PALE ALE, XXX STOUT.

AVIS. Toutes personnes endettées envers la succession de feu M. MICHAEL JOHN CARROLL, Marchand Epicier au coin des Rues Bleue et Leguachetière, de cette Cité, sont requises de payer immédiatement leurs comptes aux Notaires soussignés en leur bureau, au second étage, No. 15, Rue St. Lambert, et les créanciers de la dite succession sont priés d'envoyer immédiatement leurs réclamations dûment assermentées aux notaires soussignés.

AVIS. Le VENTE de FIMMEUILLE situé au coin des Rues St. François-Xavier et St. Sacrement appartenant aux héritiers Valois, est AJOURNÉE jusqu'à un nouvel avis.

AVIS. Dissolution de Société. La société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés comme "Emballleurs de Bière", sous les noms et raisons de MCINTYRE & ROWLAND, a été, à partir de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel.

AVIS. Mères! Mères! Mères! Ne manquez pas de vous procurer le SIROP CARMINATIF DE BIRKS pour la dentition des enfants, évitant toute douleur et produisant un effet rafraichissant.

AVIS. G. SCOTT & CIE., No. 637, Rue Craig, Fabricants de Patrons et Objets en Fonte.

AVIS. MOISSONNEUSE MECANIQUE. Les soussignés offrent en vente une grande quantité de leurs MOISSONNEUSES de la PUIS-SANCE dont ils ont vendus plus de 1,500 pendant la dernière saison.

AVIS. HANGARD DE BRIQUE ROUGE, Nos. 273, 275 & 277, RUE DES COMMISSAIRES. John Chamaid.

AVIS. PROCES GUIBORD, PLAIDOIRES ET JUGEMENT. BROCHURE de 212 pages à vendre chez DAWSON frères et chez tous les Libraires Français.

AVIS. GRANDS AVANTAGES! AUX IMPRIMEURS. Les Soussignés offrent en vente environ 135 FONTES DE CARACTERE DE FANTAISIE RENFERMANT HUIT OU DIX FONTES DE CALLIGRAPHIE EN EXCELLENTE CONDITION.

AVIS. 5000 MINOTS DE PATATES DU GOLFE, PREMIERE QUALITE. Legèrement endommagés au FEU du MONTREAL WAREHOUSING COMPANY.

AVIS. HANGARD DE BRIQUE ROUGE, Nos. 273, 275 & 277, RUE DES COMMISSAIRES. JOHN CHAMAID.

AVIS. LIVRES DE RECOMPENSES. Aux Commissaires et aux Maisons d'Education.

AVIS. S. COLLINS FABRICANT D'ENCRE A IMPRIMER, SPECIALITE D'Ancre de la meilleure qualité NOIR DE JAIS.

AVIS. ENCRE DE COULEURS. M. COLLINS est le fournisseur de la Maison LOUIS PERRAULT et CIE., à Montréal, et le Pays, dont l'élegance typographique est si fort remarquée, est imprimé avec l'Encre à Journaux COLLINS.

AVIS. J. H. LECLAIR, IMPRIMEUR, No. 15, RUE ST. LAMBERT, Au-dessus de MM. LABADIE.

AVIS. DR. L. J. B. LEBLANC, CHIRURGIEN DENTISTE, (Elève et successeur du Dr. Jourd'hui), No. 561, RUE CRAIG, AU COIN DE LA RUE CORÉ, MONTREAL.

AVIS. Apprentis Imprimeurs demandés. QUATRE apprentis Typographes intelligents et dociles, trouveront de l'emploi en s'adressant au bureau du Pays.

FEUILLETON

HISTOIRE D'UN HOMME DU PEUPLE.

Puis ils rentraient et se remettaient à parler, sans écouter ce qu'on disait ni savoir ce qu'on avait dit.

Montgailard et Coube avaient la voix tellement forte, qu'on entendait leurs discours malgré les cris, les éclats de rire et le frémissement des vitres.

Dans les premiers temps, quand ils parlaient de grève, de réforme, de batailles, de paix à tout prix, de Pritchard, tout-pèle-mêle, je ne comprenais pas un mot. Mais un samedi soir que nous étions libres à quatre heures, et que Vaisly, Quentin, M. Perrignon et moi nous promions encore un verre de vin après le départ des camarades, je leur demandai ce que cela signifiait, car à Saverne, je n'avais jamais rien entendu de pareil; c'étaient des choses inconnues, et même celui qui s'en serait occupé aurait passé pour un fou.

"Vous ne lisez donc pas les journaux?" me demanda le père Perrignon. "Non, jamais.

"Alors, que faisiez-vous donc le soir après l'ouvrage?" "Moi, j'allais me promener avec un vitrier de la ville, et les autres s'asseyaient tranquillement dans les brasseries; ils buvaient des chopes et fumaient des pipes jusqu'à dix heures. Quelquefois ils jouaient aux cartes et se trouvaient entre eux tant qu'ils pouvaient.

"C'est donc un pays de crétiens, dit le père Perrignon. Si tu n'avais raconté cela le premier jour, sans tu que j'en aurais mis hors de l'atelier! Heureusement, je te connais maintenant et je te considère comme un brave garçon. Mais il faut lire les journaux. Madame Grandorge te laissera rendre la Reforme; n'est ce pas, madame Grandorge?"

"Oh! bien sûr... qu'il la prenne... que voulez-vous que j'en fasse?" "C'était un vieux journal grasseux, que les journalistes jetaient en sortant sur notre table. Depuis ce jour, je le pris tous les soirs et je le lus, parce que j'étais honteux de vivre comme un imbécille, avec des camarades qui s'intéressaient aux affaires du pays, autant et plus que les riches bourgeois de chez nous.

"Ce même soir, le père Perrignon me dit qu'on appelait Grève la place devant l'Hôtel-de-Ville, sans doute parce qu'autrefois elle était couverte de sable; que les ouvriers sans travail se réunissaient sur cette place, où on allait les retenir; mais que souvent, quand il s'élevait une discussion entre les patrons et les ouvriers, les ouvriers en masse se retiraient sur la place, et qu'on disait alors que les charpentiers, les maçons, etc., se mettaient en grève. Cela signifiait qu'ils voulaient une augmentation de prix, ou une diminution de travail.

"Les tailleurs de pierre, les maçons les couvreurs, me dit-il, se mettent toujours en grève sur la place de l'Hôtel-de-Ville; mais les peintres en bâtiment vont sur la place du Châtelet, les ramoneurs à la Porte Saint-Denis, les serruriers sur le marché Saint-Martin, ainsi pour tous les corps d'état."

"Il me dit ensuite que la réforme, dont tout le monde parlait, et que les bourgeois voulaient comme nous, était un changement dans la manière de nommer les députés du pays; que jusqu'alors il fallait, pour avoir le droit de nommer un député, payer deux cents francs de contribution, et que les gens riches seuls payaient deux cents francs de contribution, de sorte que les gens instruits et honnêtes, mais sans fortune, ne pouvaient ni nommer les députés, ni être nommés députés; — ce que lui Perrignon, considérait comme une chose absurde, contre nature.

"Car, disait-il, les riches ne voient que la richesse, et s'inquiètent peu du sort des pauvres. Leur richesse nous montre très-souvent leur égoïsme; chacun sait que la générosité, la noblesse de cœur, l'amour de la patrie, le sacrifice de ses propres intérêts à la justice, ne sont pas des moyens de s'enrichir. De cette façon, les égoïstes seuls chargés de faire les lois pour un peuple fier et généreux."

(A CONTINUER.)

Les Fêtes Patronales des Canadiens-Français.

Dans le cours du mois de Juin de l'année 1615, trois Pères Récollets mirent pied à terre sur le rivage de Québec: leurs noms étaient Joseph le Caron, Denis Jamay, et Jean Dolbeau. Ces trois récollets furent les premiers curés de Québec, et de toute la Nouvelle-France. Ils étaient accompagnés d'un Frère du même ordre le Frère Pacifique, une des plus intéressantes figures de cette époque primitive.

Neuf années plus tard — en 1624 — Le Père leCaron, dans un mémoire adressé au Père Provincial de son

ordre, à Paris, écrivait comme suit: "Nous avons fait une grande solennité où tous les habitants se sont trouvés et plusieurs sauvages, par un vœu que nous avons fait à St. Joseph, que nous avons choisi pour le patron du pays et le protecteur de cette église, naissante."

D'année en année, à partir de 1624, à Saint Joseph, il y a lieu de le présumer, à d'être célébrée avec tous les honneurs religieux. Cependant, de 1624 à 1637, il n'en est fait aucune mention dans nos anciennes annales.

Dans la Relation de 1638, le Père LeJeune fait de cette solennité la description suivante:

"La Fête du glorieux Patriarche St. Joseph, Père, Patron, et Protecteur de la Nouvelle-France, est l'une des grandes solennités de ce pays; la veille de ce jour, qui nous est si cher, on arbora le drapeau, et on fit jouer le canon. Monsieur le gouverneur fit faire des feux de réjouissance aussi pleins d'artifices que j'en ai vu en France."

Suivent de minutieux détails sur le feu d'artifice, accompagnés d'un dessin. "L'on avait dressé un pan sur lequel paraissait le nom de Saint-Joseph en lettres d'or; au-dessus de ce nom sacré brillait quantité de chandelles à feu d'ou partient 18 ou 20 petits serpents qui firent merveille." "Il y eut des fusées, un petit châteaubleu flanqué de quatre tourelles, quatre roues mouvantes, une croix à feu qui paraissait comme toute couverte de diamants. Enfin, il y eut tant et tant que le tout ne manqua pas de jeter dans l'étonnement et français et sauvages qui n'avaient jamais rien vu de pareil."

Le dessin qui représente ce feu de réjouissance, si plein d'artifice, est reproduit exactement dans les Relations des Jésuites (édition de Québec 1858); et je crois vraiment que Québec n'en a jamais eu d'aussi beau. Il avait été préparé par les sieurs Bourdon et Beaulieu.

A part M. de Montigny, toutes les notabilités de Québec, et tous les habitants des paroisses environnantes assistaient à ce spectacle.

Après la fin de son récit, le Père LeJeune ajoute: "Le jour de la fête, notre église fut remplie de monde et de dévotion, quasi comme en un jour de Pâques."

Après 1637, cette fête se renouvelle tous les ans jusqu'à 1641, et on en trouve la description soit dans les Relations, soit dans le Journal des Jésuites.

Cependant, en 1648, le Père LeJeune nous dit: "A la St. Joseph on ne fit point de feu de joie la veille comme de coutume. J'en fus une partie cause, comme ne goûtant guère cette cérémonie qui n'avait aucune dévotion qu'il l'accoutumait."

Enfin, en 1650, le Père LeJeune nous fait la confession suivante: "La veille de St. Joseph il y eut un feu fort froid, c'est-à-dire un tout simple, sans artifices ni fusées. M. le gouverneur me fit étier par sa femme d'y mettre le feu, lui étant indisposé; je le fis mais avec grande répugnance."

Ainsi, en 1647, pas de feu de joie, et le père LeJeune en est, en partie, cause. En 1649, on sépara le matériel d'avec le spirituel; et en 1650, on fait un feu fort froid!

Malgré la distance qui nous sépare de cette époque reculée, il est aisé de comprendre pourquoi, à partir de 1647, le feu de joie perdit, d'année en année, de son intensité, jusqu'à un point de devenir en 1650, un feu fort froid! En effet, cette époque correspond juste au temps des dissensions qui eurent lieu entre nos anciens gouverneurs et Mgr. de Laval, à propos de la fameuse question du trafic des liqueurs envahissantes. On le sait, ce ne fut pas seulement à propos du feu de la Saint-Joseph que le matériel fut, à cette époque, séparé d'avec le spirituel.

De 1651 à 1660, il n'est pas dit un mot de cette fête.

Pour les deux dernières fois en 1660 et 1661, il en est parlé. En 1661 il y a eu trois feux de joie: l'un au collège des Jésuites, l'autre chez M. Couillard dont la maison était située dans le jardin du séminaire; le troisième se fit aux Ursulines. A partir de cette époque, la Saint-Joseph, suivant toute apparence, a cessé d'être une fête populaire, mais continué d'être une fête religieuse, jusqu'à ce jour. Tous les ans, à chaque nouvel anniversaire, ou annonce au prône de nos églises, qu'une grande messe sera chantée en l'honneur de Saint-Joseph, premier patron du pays.

En même temps que la Saint-Joseph se célébrait avec la solennité que je viens de décrire, une autre fête prenait naissance en Canada, laquelle devint, deux siècles plus tard, supplanter la Saint-Joseph, et comme fête religieuse et comme fête populaire, tout à la fois: cette nouvelle fête était celle de la Saint-Jean-Baptiste, ou plutôt celle de la Saint-Jean comme on l'appelait alors. La première description de la Saint-Jean se trouve dans la Relation de 1646.

